



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/AVR/051	OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017
Date du conseil municipal 09/04/2018	
Date de la convocation 30/03/2018	
Date de l'affichage 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-051-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2017/AVR/056 en date du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2017 du service annexe de l'assainissement,

VU la délibération n°2017/AVR/054 en date du 10 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 224 017,15 € et le déficit d'investissement de 86 788,71 € que présente le compte administratif 2017,

CONSIDERANT le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 10 634,40 €,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

VU le budget annexe du service de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 126 594,04 €.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 001 » des dépenses de la section d'investissement de la somme de 86 788,71 €.

ARTICLE 3 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 1068 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 97 423,11 €.

ARTICLE 4 :

PREND acte du report des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 10 634,40 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-051-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018